L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 9 OCTOBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

MME E. HUREAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 196 rue du Canal.
1er sept—3m.

ON DEMANDE.

DES jeunes personnes pour un travail facile. S'adresser de 7 h. à 1 h. P. M., Arkansas Press Calliope, entre Locust et Freret.
9 oct—7f

UN jardinier compétent et connaissant aussi l'horticulture. Adresser : Prima, bureau de l'ABEILLE. 9oct—1f

A LOUER.

RESTAURANT et confiserie 120 Bourbon. Prix modéré. S'adresser sur les lieux. 9 oct—6f

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE jeune fille française désire entrer dans une famille comme institutrice pour donner des leçons de français, d'allemand et de piano. Ecrire à C. L., bureau du journal.
4oct—2sem

PAR LE CONSTABLE.

John Farrell vs. Louis Smith.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans. No 16,645.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à mon entrepôt, No [illegible] rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9 oct—9 14 19

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Enrique De Villa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 28,073 — Division C. — Attendu que Auguste Ferrandon a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Enrique De Villa, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 oct—8, 13, 17.

Succession de Mme Eva Blumeret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,710.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Blumeret, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
4oct—4,9,13

Succession de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,052—Division D—Attendu que Mme Catherine Lane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Lane décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 oct—2 6 11

Succession de John Rapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 669—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par L. P. Heintz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 oct—3 8 12

Succession de Maria S. Righter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27 392—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William F. Brown, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 oct—3 8 12

Succession de John Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,011—Division B—Attendu que Mme Pauline Wagner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Wagner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 sept—28—3 7 oct

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de sa situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888 :

Primes d'incendie	$167 151 81	
Primes maritimes	3 728 96	
Primes de rivières	2,782 90	
		$173 663 67
Primes acquises de 1887		57,567 11
Total des primes		$231 230 78
Intérêt, loyers et sauvetage		$16,460 84
		$247,691 62
A déduire— Primes non terminées pour 1888	$49,088 72	
Primes remboursées sous cancellation par la compagnie de polices sur des risques spéciaux en dehors de l'Etat de la Louisiane la compagnie ayant cessé d'inscrire cette classe de risques	29,274 81	
Autres primes remboursées	7,002 79	
Réassurances	8 388 26	
		$93,754 59
Revenu net		$153,937 03
A déduire— Risques de feu de 1888	$103,101 34	
Risques maritimes de 1888	1,276 42	
Risques de rivières de 1888	510 73	
Pertes payées pour 1888	$104 888 49	
Commissions	16,110 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,150 73	
Frais de cour et honoraires d'avocat	936 67	
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage	4,082 02	
Dépenses générales, salaires intérêt et escompte	22 292 82	
Profits et pertes	3 824 17	
		$155,285 17
		$1,348 14
A quoi doit être ajouté : Pertes appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir : Pertes de feu de 1877 payées en 1888	$44,046 63	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,875 02	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,475 30	
		$72,396 95
		$73,745 09

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888 :

Argent dans les banques	$37,843 71
Primes en cours de collection	20 952 33
Bons de la ville de la Nlle Orléans, bons à primes consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,854 20, St. Bernard Steam Fire Company, $100 00, Battalion Washington Artillery, $500 00	126,454 20
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange	22,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	35,813 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	35,563 67
Billets à recevoir pour primes	4,444 33
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,844 55
Warrants de l'Etat	1,292 70
Débiteurs divers	624 32
	$356,134 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	2,176 26
	$358,310 93

PASSIF.

Créanciers divers dividendes non réclamés	$1,106 75	
Pertes ajustées, payables en 1889	13,696 83	
Pertes non ajustées, payables en 1889	2,238 75	
		$17 042 33
Surplus net en vue des porteurs de police		$341,268 60

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.

(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.
[Sceau.]

DIRECTEURS.

W. G. Vincent, E. J. Rabot, C. T. Dugazon, D. Fatjo, E. Gally, J. W. Hincks, — H. Lacoussiel, P. Fourn, G. Pitot, Ad. Schreiber, C. E. Schmidt, J. Tuyes.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel, — A — L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. Où s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank, New Orleans La.

Rappelez-vous que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane émis en vertu de la Charte d'Etat, sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme « garantie invariablement par M. A. DAUPHIN, Président, endossés par les GENERAUX BEAUREGARD et EARLY, surveillant des tirages, et garantis par les Banques Nationales de la Nlle-Orléans, en ce qui concerne le paiement des lots. NULS AUTRES NE SONT AUTHENTIQUES.

Tous les soi-disant "Supplémentaires", "Original Little Louisiana" ou autres institutions avec l'usage illégal du nom de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, [illegible]

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet dans à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

GRAND Tournoi de pompiers

sous les auspices de

L'ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS

de la Nouvelle-Orléans, Lne,

Au bénéfice du Fonds destiné aux veuves et aux orphelins,

—AUX—

FAIR GROUNDS

LE DIMANCHE ET LUNDI, 13 et 14 octobre 1889.

Grand Tournoi d'artillerie par des détachements du Louisiana Field.
Grand Concours individuel de manœuvres militaires par les Louisiana Rifles.
Grandes Courses par la Ligue des Bicyclistes américains.
Courses au trot.
Courses à pied.
Courses avec pompes à bras.
Courses au trot avec Hose cart (voitures à tuyaux)
Course avec Hub and Hub Hose cart.
Course avec Jumper.
Tournoi de compagnies d'échelles.
Courses de laitiers, au harnais.
Course de poneys.
Grand Concours de Base ball.
Nombreux jeux pour enfants dans l'arène sous la direction d'un comité spécial.
Exercice sur la corde tendue ; le Professeur Delmonte marchera sur une corde tendue attaché dans un sac.
Grand Feu d'Artifice.
Grand Bal dans la Bâtisse Principale et Danse sur la Plateforme.

Entrée générale.................50 cents
Enfants au-dessous de 14 ans entrée gratuite.

Une grande loterie pour un joli habillement donné par H. B. Stevens, Esq., magasin d'habillements faits Nos 122 et 124 rue du Canal; le produit de la loterie est au bénéfice du Fonds des Veuves et des Orphelins.

Grande loterie d'une belle machine à coudre de Singer à trois tiroirs, dernier modèle, donnée par la Singer Sewing Machine Co., 185 rue du Canal.

Programme pour dimanche 13 octobre 1889.

GRANDE OUVERTURE A 2 HEURES P. M.

Premièrement.

Grand tournoi d'artillerie par des détachements du Louisiana Field. Prix offert par Léon Lamothe Esq. Vétérans, Lieut. Jas. Reynolds, commandant, vs Actifs, Lieut. T. G. Chandler, commandant. Les manœuvres militaires auront lieu en face de la grande Plateforme.

Juges: Capitaine W. H. Beanham, lieutenant H. B. Thompson.

Deuxièmement.

Courses—Les deux meilleures milles sur trois pour les chevaux qui n'ont pas battu 2:25, les chevaux aveugles exceptés; trois chevaux ou plus devront partir ensemble, pour une bourse de $ [illegible]. Le premier cheval 60 pour cent le second cheval 30 pour cent le troisième cheval 10 pour cent.

Troisièmement.

Course au trot au harnais pour laitiers. Un mille; ouvert à tous, trois ou plus devront partir ensemble. Prix: $.5. Entrée 10 pour cent.

Quatrièmement.

Course au trot pour hose cart (voiture à tuyaux) à quatre roues. Un mille, on time; ouverte pour tout le Département à Incendie. Prix; cinq sacs d'avoine et une balle de foin.

Cinquièmement.

Course avec pompe à bras—200 yardes; 25 membres bona fide courant; "pour le titre champion du monde", ouvert à tout le département à incendie. Prix: Magnifique drapeau en soie évalué $100 et 25 mouchoirs de soie aux vainqueurs, donnés par Félix J. Bachemin, 167 rue du Canal.

Sixièmement.

Course de Hub à 4 roues et Hub hose cart. 20 membres partant, un quart de mille, ouverte à tout le Département de l'Incendie. Prix, un beau porte-voix en argent.

Septièmement.

Course au trot pour "Jumper" à 2 roues—un mille par des chevaux de pompes de tous les départements. Prix, une jolie couverture de cheval.

Huitièmement.

Course entre hommes corpulents—ouverte à tous—50 mètres, aucun partant ne devant peser moins de 225 livres. Prix: Un chapeau de soie, don de M. L. H. Reiuberg, propriétaire du grand magasin de chapeaux, rue St Charles, 22.

Neuvièmement.

Concours entre compagnies d'échelles—23 hommes de bonne foi devant être inscrits; 200 mètres; enlever de la voiture les échelles et les poser contre une bâtisse avec la plus de rapidité; ouvert à tous les Départements de l'Incendie. Prix: une jolie bannière avec les insignes convenables.

Dixièmement.

Course à pied de 100 mètres—ouverte à tout pompier de bonne foi. Prix: canne et ombrelle de soie—combinaison, don de MM. Cohn & Ber, 11s rue du Canal.

Onzièmement.

Course de mulet—un mille, trot sous le harnais. Prix: une demi-tonne de foin.

Partie de Base Ball.

Des membres de la compagnie Creole No 9 contre ceux de la compagnie Philadelphia No 14.

Programme de Lundi, 14 Oct. 1889.

Premièrement.

Courses—Au trot et à l'amble—parties liées d'un mille, ouvertes à tous, trois souscriptions au moins; trois partants. Prix, $100; premier prix $60, deuxième prix $20, troisième prix, $10. Prix d'entrée, 10 pour cent pour le prix.

Deuxièmement.

Course d'un mille à la selle entre gardiens de maisons de pompes; chevaux de pompes seulement; les gardiens comme cavaliers. Prix: selle et bride, don de Jos. Olivier, de Hope 3.

Troisièmement.

Course d'un mille au trot pour messieurs ouverte à tous, pour des chevaux qui n'ont jamais battu 3 1/4 minutes. Prix, un joli jeu de harnais, don de Baker, Sloo & Cie., 48 rue du Canal.

Les détenteurs de coupons attachés aux cartes d'entrée partie prendront à une loterie qui aura lieu sur la grande tribune, lundi, 14 octobre 1889, à — p. m.

Lots gagnants comme suit :

1° Chaîne et montre en or pour homme, don de Morris J. et Samuel Hart, coin Gravier et St-Charles.

2° Bague en diamant pour dame, don de M. Scooler, 103 et 105, Canal.

3° Machine à coudre New Home, don de M. Gustave Seeger, 170 Canal.

4° Canne à pomme d'or.

5° Eventail en plume d'autruche, don de A. Runkel 145 Canal.

A la meilleure danseuse—Une garniture de toilette montée en argent, don de M. F. S. Hausner, foreman de Jackson 18.

De nombreux divertissements auront lieu en plein air pour l'amusement des enfants sous la surveillance de comités spéciaux, et d'abondants cadeaux seront distribués à l'occasion.

Jeux—Manducation de saucisses (Sausages Snapping), course en sacs, saut à la corde, cochon graissé, ascension de mât graissé, course de brouettes, manducation (feeding blindfolded), course à pied pour garçons, course à pied pour filles.

Grande course de Colvis conduits par des garçons dans l'arène.

Course de [illegible] harnachés d'un mille, prix, joli jeu de harnais.

Ascensions de ballons à intervalles.

Une ombrelle de soie sera décernée à la veuve vendant le plus de billets ; don de E. D. Aron, 227 rue du Canal.

Quatrièmement.

Parties liées d'un demi-mille. Course à pied, Catch weight. Bourse: $60. 1er prix $35; 2e, $15; prix d'entrée, 10 pour cent pour la Bourse.

Cinquièmement.

Course de ponies, un mille. Ponies n'ayant pas plus de 14 mains comme taille. Prix, $10.

Sixièmement.

Course à pied de 100 mètres, pour les membres exempts de bonne foi du Département. Prix : chapeau de soie, don de Geo. H. Hire, No — rue du Camp, bâtisse Morris.

Exercices—Compétition individuelle entre les membres des Louisiana Rifles. Prix: une médaille en or.

Ligue des Bicyclistes Américains—[illegible] mille Course handicap. Prix: Médaille en or; course handicap d'un demi mille. Prix: Médailles.

Exhibition de chevaux de pompes; pour la plus belle paire. Prix: Ruban bleu de Champion. Les règles du National Trotting Association régiront.

Les courses commenceront à 2 heures P. M. chaque jour sous la direction des messieurs qui ont obligeamment consenti à servir et dont voici les noms :

Juges—W. B. Leonard, Esq., Chas. A. Butler, Esq., John C. Bach, Esq.

Du temps—John Hawkins, Esq., H. Bonnabel Esq. A. M. Aucoin, Esq.

Des distances—R. Curtis, Esq., W. F. Miller, Esq.

Toutes les inscriptions aux courses pourront être faites jusqu'au 12 octobre 1889, au No 49 de la rue du Camp.

Tous les membres prenant part aux courses avec des compagnies les devront être en règle avec leurs compagnies respectives.

Grand feu d'artifice à 8 heures p. m.

Comité d'organisation :

I N Marks, ex-officio.	L R Garcia, chairman ;
Chas A Butler,	D C Hennessey,
Jno Journee,	J Vollrath,
F Schneider,	C C Flanagan,
I Keiffer,	J S Paget,
Jas Walsh,	G o A Chiapella,
Wm Johnson,	Jno J McGuinness,
A Cadeaux,	Lem Davis,
Louis Knopp,	Thos O'Connor,
R H Bienvenu,	Jas D Donovan,
L Josephson,	A J Lynch,
Peter Farrell,	Peter Doerr,
J J Kuhner,	H M[illegible],
W J Kane,	B W Seawell, Jr,
M J Sheahan,	F Casserino,
Gasper Pietri,	W F Bulger,
Jas McBacken,	T C Maynier,
H B Schrieber,	Alex [illegible]
Jacob Becker,	Wm LaMonnier,
L O'Donnell,	L B Maze.

Vice-Présidents.

A T Baker,	Theo Sice,
Chas M Whitney,	Julius J Cohn,
Michel Ber,	L H Reinberg,
George M Hire,	Saml J. Hart,
M Scooler,	C H Gesslinger,
S W Hunter,	J M Jenkins,
W S Browne,	M J Hart,
Léon Lamothe,	E D Aron,
Edward G Schlieder,	S E Hundia,
Gustav Seeger,	H B Stevens,

Volunteer No 1—D Schesaman, H B Wheelan, Theo Harry, Michel Ulrich, Jno Gardner. [illegible]

Vigilant No 3—L F Benbeman, Rudolph Schmidt, J H Gardner, Dr A B Gebert, A [illegible]

Columbia No 5—Chas Ballot, Thos Haley, Jas McElroy, Richard Collen, E V Thanet.

Mechanics No 6—John W Fairley, Thos Anderson, Wm Nelson, James Quig, James A Douglas.

Eagle No 7—Chas J Vuillot, Jo Seely, Jos F Ibele, Aug Delord, J Beppouey.

Phœnix No 8—Hugh Colin, John Roberts, John J Cronan, Geo Goerts, Joe Jacobs.

Creole No 9—Wm B Schmidt, P Schwager, M F Leonard, T W Sellers, Wm Lightley.

Louisiana No 10—Joe Bahler, Jugg A [illegible], H L Frantz, J Frederick, Jacob [illegible]

[illegible] No 12—D McCarthy, Jas B Moore, J [illegible], Jas Gaffney, P T Burke.

Perseverance No 13—John Fitzpatrick, Chas Byrne, Chas Stedinger, Ernest Ruty, Jack [illegible]

Philadelphia No 14—Henry Kleck, Jas McConnick, Peter Blaise, Jas Furey, Wm H Byrnes.

Jackson No 18—Leonard Smith, Wm Distillon, D D Williams, F S Hausner, R Huff.

Washington No 20—Philip Nagle, G A Trauth, Bob Schrumbach, Michel Briody, Thos F McMahon.

Orleans No 21—Vic Manberret, L E Lemoël, Thos Riggins, C L Volt, A M [illegible]

Jefferson No 22—D H Kilpatrick, Pa W Dietman, John Becker, Wm Gabler, Jugg B Kikmer.

Chalmette No 23—O Thomas, John Patfork, G Michel, J P Becker, John Smith.

Crescent No 24—H H Bierhorst, A Blake, J C Orfman, J J Foster, Fred Zengel.

Louisiana Hose—R H Bonners, Sel Lion, Jos Markey, Frank S Marks, Chas Madden.

Lafayette No 1—John G Delcoderles, Alphonse Bobet, Louis Bierman, John J Feeney, Edward Mullen.

American No 2—Louis Adam, Thos J Connell, T C Casserley, Joseph Vigo, T B O'Brien.

Hope No 3—Phil Connelly, Caspar Glaser, Jas. Wilder, P G Massett, Wm Enssell.

Pelican No 4—A M Aucoin, Thos Duffy, Jules A Bonnafon, Henry Andry, R A McIntyre.

Milneburg No 1—Mat Leininger, Peter Antrianne, Félix Prouvé, A C Ledroyt, Chas Evershade.

Comité de Réception.

Capitaine W. H. BEANHAM, Chairman.

Volunteer No 1—G D Feldner, H E Turpin, F C Godslod, Dan T Cummings, Capitaine J B Small.

Mississippi No 2—John Hawkins, A H May, Delord Burthe, Dan A Rose, James Mut, Jr.

Vigilant No 3—J L Bercier, John Warner, A Baldwin, Jr, F B Dunbar, Félix Dreyfous.

Columbia No 5—G P Maloy, F J Bruberfield, W M Evans, Thos J Hanley.

Mechanics No 6—W J Behan, Jas J Schmidt, Hon H Heidenhain, E Praget, A Baldwin, Wm Ringrose.

Eagle No 7—Hon A L Tissot, Raoul Tertrou, M T Breslin, P H Sauton, Aug Fasspoller.

Phœnix No 8—Hon Theo S Wilkinson, Jos Hirn, John Cortes, Sam Bach, Jas Geier.

Creole No 9—Gabriel Montégut, H T Cottam, John T Moore, Jr, Arthur Wackerbarth, August Levis.

Louisiana No 10—L R Sassinot, H Levy, Chas Adoue, John Mercadal, Hon H Albert.

Perseverance No 13—Martin Manion, Adolph Kettel, David Bidwell, J M Gilbert, Philip Thresnk.

Philadelphia No 14—A Kinsley, Joseph Voegtle, Dr O Solomon, Barker Harrison, Thos L Ross.

Jackson No 18—Edward G Schleider, John C Walsh, Dr E J Grauer, Hy Lehman, Samuel Stern.

Washington No 20—Marks Isaacs, R W Fountain, Joe Matley, Michael Hackett.

Orleans No 21—O Robin, P J Blumers, George Elke, Samuel Levy, John Wendling.

Jefferson No 22—H Englehardt, John Blank, Theo Brummer, Chas W Drown, F G Ernst.

Chalmette No 23—Frank Roder, Jacob Hassinger, Henry Ellerman, Paul Haller, M J McAdam.

Crescent No 24—L A Vallee, H P Dart, C Sporl, Joe Krans, Chas P Drolla.

Louisiana Hose—E H Caulfield, Jas L O'Connor, H A Marks, L P Hoffman, S T Schwartz.

Lafayette No 1—Captaine Bat Moran, Bernard Klotz, Hugh Fitzpatrick, Henry Ellerman, Chas Eager, Sr.

American No 2—P Miller, Warren Hemes, Fred Gross, Thos Stone, Hy Sp[illegible].

Hope No 3—T M Gilmore, A R Moulin, Joseph Lusk, J P Lafaye, J T O Brien.

Pelican No 4—Hon Jos Demoruelle, George Palton, Charles T Carter, John H Murray, Elie Lion.

Milneburg No 1—Henry Devlin, Geo Leininger, M Habans, Dan Rehms, Steve Marquez.

En cas de pluie le tournoi sera renvoyé aux prochains dimanche et lundi.

I. N. MARKS, Chairman ex officio.
L. R. GARCIA, Chairman du Tournoi.
J. VOLLRATH, Secrétaire.
6oct—6 10 13

AVIS AUX CREANCIERS

R. B. Mitchell vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26,621 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile O. Fisher, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 sept—25 29—oct 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,013 — Division — V. Provenzano & Bro. vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de V. Provenzano & Bro., composée de Vincent Provenzano & Joseph Provenzano soit tenue et convoquée pardevant Joseph Duvigneaux, notaire en cette ville, en son bureau No 77 rue Douane, le JEUDI, 10ème jour d'octobre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer, considérer et déterminer sur la dite application des pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens de la propriété des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1889.

Signé: FRED D KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
26sept—3f au 10oct.

John J. Voelkel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26 [illegible]—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eugène F. Buhler, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 sept—26—oct 1 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,907—Division E.—Jacob Schmiderer vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens faits par Jacob Schmiderer au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour et la réunion sollicitée soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 26 octobre 1889, et que E. J. Meral, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes procédures [illegible] contre la personne et la propriété du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne, 19 septembre 1889.

(Signé) FRED D KING

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, Juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 sept—3f au 26 oct

Theodore Brierre & Sons vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,658—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Chiapella, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
26sept—28—oct3 7

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—Georges D. Geddes vs. ses créanciers.—No 28,029—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire George D. Geddes soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Omer Villeré, notaire public, à son bureau, No 25 rue Carondelet, en cette ville, le mercredi 30 octobre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, et voter sur toutes mesures qui pourront leur être soumises; et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que W. Y. Vance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1889.

Signé: FRED. D. KING,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent sur congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28sept—3f au 30 oct.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Robert Luckner Jr vs ses créanciers.—No 28,016 Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Robert Luckner Jr soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant George C. Préot, notaire, à son bureau No 5 rue Carondelet en cette ville, LUNDI, 28me jour d'octobre 1889, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises et que C. B. Stafford, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1889.

(Signé) FRED. D. KING,

Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., maintenant absent sur un congé.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 sept—3f au 28 oct

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,014—Division E.—James D. Huther vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété du pétitionnaire James D. Huther soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Henry Bouny, notaire, en son bureau, No 32 rue Toulouse, en cette ville, JEUDI, le 10ème jour d'octobre 1889 à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises [illegible]

(Signé) FRED. D. KING,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 sept—3f au 10 oct

Aviso.

Los que suscriben anuncian al público que [illegible] y liquidación de sucesiones.

DUCROS y ALEIX.
No 126 Gravier (altos.) Notarios Públicos.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Stewart et [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 23,900 et 23,891—En vertu d'un writ de fieri facias, contre Al. Phillips, comme notaire public et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° La moitié indivise de trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Joséphine, désignés par les Nos Un, Deux, Trois, et forment une portion de terre mesurant quatre-vingt quinze pieds, 11 pouces de face à la rue St-Charles sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur [illegible]

2° Aussi une moitié indivise de quatre lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos un, deux et trois et dix-huit de l'îlet cinquante-cinq, bornés par les rues Pitt, Prytanée, Berlin et l'avenue Napoléon; d'après un plan lithographié déposé au bureau de Mazureau, notaire public; [illegible]

3° Aussi une moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Tolédano, St-Denis, St-Patrick et Harmonie, [illegible] Acq. L. 92—fol. 224

4° Aussi le lot huit, dans l'îlet cent-quatre-vingt douze, borné par les rues St Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St-Louis sur cent deux pieds de profondeur. Acq. L. 121—fol 556.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er oct—1,8,15,22 29—2 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Maria F. Schumert, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,788—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, St-Pierre et Bourbon, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur paiera comptant la somme de onze cent cinquante-deux piastres, avec dix pour cent d'intérêt sur la somme, à partir du premier mai 1877 jusqu'au paiement, et une autre somme de deux mille cinq cent cinq piastres, avec intérêt sur la dite somme, [illegible]

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
sept—9 15 23 30—7 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. H. Loterez vs Mary A. Hazard, veuve Louis Cormier.

[illegible]

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17.24—oct 1 8.15 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente à 12 mois de crédit.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mistress Theresa Borzone et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,657—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

[illegible]

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 oct—9 1[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Bieber, Agt; Mme S. E. Ashton [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,854—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. Kenner [illegible] je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bourbon, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de A. Kenner.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 sept—22,29—oct 7,14,21,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété commerciale de valeur rue Perdido.

Factors' and Traders' Insurance Co vs Mme Mary Ann Levi, épouse de A. Levy, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 26,411. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll et désigné par la lettre B, sur un plan du voyer fait par Thompson, député voyer de ville, le 10 mai 1858, déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville. [illegible]

Acquis par feu Abraham Levi défendeur dans cette affaire, [illegible] septembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 sept—26—3 9 16 23 26 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. M. Bomberon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,560—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Fort et l'avenue Hagan, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1 8 15 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Peters (anciennement Nouvelle Levée), Julia et Commerce, et formant l'encoignure des rues St-Joseph et Commerce.

T. L. Bayne vs. Succession de Adam Thomson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 27,903.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place [illegible] le SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, de la propriété décrite, à savoir :

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er oct—1 8 15 22 29—2 nov

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLEANS,

BUREAUX, RUE CONTI, 84.

Ouvert de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er octobre 1889.

Liste de personnes.

André Joseph Casimir	
Becher Georges	Guende Gilles
Bergeron Félix Henri	Rodin Etienne
Bernier Reine (Mme Reine)	Lécône Jean
Bouché Jacques	Lacroute Jean
Brun Jean	Michon Denis
Balestère Romain (veuve de)	Millon Henriette Sylvie
Courtade Marie	Montant Gabriel
Delençon Louis François	Winck Camille
Défer Adolphe	Vigneau Justin
Desveaux Emile Adolphe	Lehnherr Justin
Gallice Victor	Lagarde François
Georgel Charles	Mme Clara Palmyre Hall née Godwin
	Madame Gorbe ou Gorbel

LETTRES.

Baggère Gustave	Simon Edmond
Gobreau Lucien	Verne Pierre
Largent	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à connaître à mon vice des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de la Louisiane.

1er octobre 1889.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]

PEERLESS DYES Les meilleurs. [illegible]

Simon

LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux finies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et grandissement de portraits.

CABINETS.

No 132 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 21 RUE DE L'HOPITAL.

15 mai—1an Dim

Mme E. HUREAU, MODISTE FASHIONABLE,

No 196 RUE DU CANAL.

STYLE PARISIEN.

Nouveaux modèles de Corsets français et d'articles de mode. [illegible]
1er sept—3m—Dim

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1889.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La." insolvable.

Un dividende de 3 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. Le seul vaisseau qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. Lafonte, Banque de la poursuite (assignée) de E. S. Williams, pour $6,606 32. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et un jugement a été prononcé contre l'Association Jusqu'à ce que l'appel interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la Cour inférieure a été maintenu. Il ne reste donc pas de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires sont maintenant liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu leurs dividendes et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM, Contrôleur de la circulation, (Comptroller of the Currency)

[illegible]

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit la collection des nouvelles, chroniques et romans les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois, 15 FRANCS. — Douze Mois, 30 FRANCS.

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois, FR. 15. — Six Mois, FR. 30. — Douze Mois, FR. 60.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration :

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
8 sept—1f pr. 3 m. Dim

VENTES A L'ENCAN

PAR RONY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 307 rue Rente.

Succession de Thomas Kelly et Margaret Flynn Kelly, sa femme.

No 27,607—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR RONY & O'CONNOR—Nicholas J. Rony, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 septembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Freret, Clio et Rente, désigné par le No 2, sur une esquisse annexée à un acte passé en bureau de Wm. McC. Jones, notaire public, le 30 décembre 1852, mesurant, d'après la dite esquisse, 32 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Rente, sur 54 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie d'une subdivision de lots désignés par les Nos 14 et 15, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 18me jour de février 1846, et déposé au bureau de Jules Mossy, notaire public. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, [illegible] No 307 Rente.

Termes—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire public.
19 Sept—19 21 29—oct 5 12

PAR S. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District.

Rue Remparts entre Girod et Julia.

A l'encan à des conditions faciles.

Dans l'affaire de Mademoiselle Mina Meilsbourg vs Henry Meitberg.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B—No 27,457.

Vente pour effectuer un partage.

PAR S. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, rendu le 3 septembre et signé le 10 septembre 1889 décrétant un partage, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Girod, Julia et Dryades, lequel dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts, sur une profondeur entre lignes parallèles de 96 pieds 11 pouces en mesure américaine.

Aussi une maison en briques couverte en ardoise contenant 7 chambres et 2 dans l'attic. Dans la cour une cuisine contenant 2 pièces; 2 cuves, latrines, &c., &c. Le tout divisé en deux logements désignés par les numéros 227 et 227 1/2. Les deux côtés peuvent être occupés comme magasin. Loyer $15 pour chaque côté. Voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions. Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit en à un an ou gré de l'acquéreur. La portion à crédit doit être représentée par des billets d'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue; l'acte portant toutes les clauses usuelles de garantie et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 sept—15 21 28—5 12 19 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Deuxième District, Nos 22 et 24 rue Toulouse.

Propriété touchant l'encoignure de la rue Chartres.

Succession de Herman Dress.

No 28,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division "B", pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division "A", maintenant absent en congé, en date du 8 octobre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir :

Les magasins et résidences en briques à deux étages avec mansarde désignés par les Nos 22 et 24 rue Toulouse, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Louis, Chartres et Decatur. Le terrain mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec mansarde sur le devant et bâtisses en briques à deux et trois étages dans le fond, convenable soit pour affaire ou résidence. Cette propriété est située dans le centre des affaires du deuxième district, à proximité des principales avenues du fleuve et chemins de fer et peut être utilisée pour n'importe quelle affaire et peut rapporter un revenu lucratif et un bon placement.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an, payable annuellement, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix de son adjudication, et 10 pour cent du prix de son enchère, comptant, pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 oct—9 12 19 26—nov 2 9,

PAR JAS P. GUINAULT.

VENTE DE SYNDIC.

James D. Huther vs. ses créanciers. No 28,014.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 9 octobre 1889, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues St-Anne et Derbigny, en vertu d'un ordre de vente émis le 27 septembre 1889, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus—

GROCERIES. Le fond d'un magasin de groceries.

Conditions—Comptant sur les lieux.
29sept—29—4 9 oct.

Maison double rue des Champs-Elysées Nos 112 et 114. Le terrain mesure 44x127, situé dans un joli voisinage et près de Parc Washington.

PAR JAS P GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, au plus offrant et dernier enchérisseur, la propriété suivante:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le 3me district, dans l'îlet compris entre les rues des Champs Elysées, Français, Bourgogne et Remparts, mesurant 44 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces et 9 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une résidence à deux corps de logis ayant plusieurs chambres, une autre bâtisse à étage attenant à la maison de quatre chambres, etc., etc., le tout couvert en ardoises—citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.—Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions Une moitié ou davantage comptant et la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur, afin de garantir la vente.
6 oct—6 12 19 26

Propriété dans le Troisième District. Vente pour effectuer un partage.

No 27,510—Succession de Catherine Weitzel.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 novembre 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889 par Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé.

Les propriétés suivantes savoir:

1° Six lots de terre contigus situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 34 à 39 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, St Claude, France et Mazant, les lots 34, 35 et 36 seront vendus ensemble et mesurent 135 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Les lots 37 et 39 sont vacants et mesurent chacun 45 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.

Le lot No 38 mesure 45 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Lesseps, Bourgogne et Remparts, mesurant 319 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue France sur une profondeur de 177 pieds 9 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Cette propriété est cultivée en jardin, les couches chaudes et les châssis sont compris dans la vente.

3° Cinq lots de terre vacants contigus désignés par les Nos 28 à 32 situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues France, Mazant, Bourgogne et Remparts, mesurant chacun 45 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.

4° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France Lesseps, Chartres et Royale, mesurant 21 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Lesseps sur 115 pieds de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Termes et conditions—Pour les couches chaudes et châssis comptant.

Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par [illegible], à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1889.

Actes de vente pardevant A et Félix Dreyfous, notaires. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs au moment de l'adjudication.
26 sept—26—oct 5 12 19 26—nov 2

MEUBLES.

No 27,510—Succession de Catherine Weitzel.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 8 octobre 1889, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues France et Remparts, Troisième District en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889 par Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé—

Un lot de meubles meublant.

Conditions—Comptant.
27 sept—27—oct 3 8.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur à l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue des Marais.

Succession de Frank Luning, ou Luenink.

No 27,460 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI, 19 octobre 1889, il sera vendu à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles. En vertu d'un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous la date du 13 septembre 1889. Les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Musique, Marais, les avenues St-Claude et Lafayette, mesurant 65 pieds 5 pouces de face à la rue des Marais, 75 pieds de face à l'avenue Lafayette, 56 pieds de profondeur du côté de la rue Musique et 47 pieds 9 pouces sur l'avenue St-Claude.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même District et îlet attenant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant 42 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue des Marais, 45 pieds de profondeur du côté de la rue Musique, 56 pieds de profondeur du côté de l'avenue Lafayette, et 38 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication.
18sept—18 21 28—5 12 15 19.

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 163, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Succession de Jean Monestes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 septembre 1889 par F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourgogne et Remparts, mesurant 28 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur 126 pieds 10 pouces 4 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, incluant la moitié du corridor en commun entre le dit lot et la propriété attenante vers la rue Bourgogne. Ensemble, une maison en briques à étage ayant au rez-de-chaussée un corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse et plus une chambre à coucher. Une autre bâtisse en briques à étage dans la cour de huit chambres, hydrants, cour carrelée, citerne, etc., etc. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
8 sept—8 14 21 28—5 12 oct

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. Siège [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage double d'un bon rapport, Nos 160 et 162 rue Port, coin Marais.

AUSSI UNE LISTE DE COMPTES OUVERTS.

Succession de Julius Warsberg — No 27,314—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune. — SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 août 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Le cottage double en bois, coin Marais, Nos 160 et 162 rue Port, coin Marais, dans l'îlet borné par les rues Urquhart et Lafayette, contenant 6 chambres et vaste attique, hangars, dépendances, 2 citernes, cours, etc. Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Port, et 58 pieds de face et de profondeur à la rue Marais. Le tout maintenant loué à $16 par mois et étant toujours d'un bon rapport.

2° Une liste de comptes ouverts, d'après un inventaire annexé.

Termes—Pour les comptes ouverts, comptant; pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses ordinaires de sécurité, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 sept—19 21 28—oct 5 12 19

Cottage résidence dans le Quatrième district.

Succession de Sarah J. Ammons.

No 27,620—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu positivement à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 9 septembre 1889 et rendu dans la succession mentionnée ci-dessus.

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Magnolia et Locust, mesurant 25 pieds de face à la rue Jackson, sur 113 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y se trouvent, comprenant une jolie résidence en bois ayant chambres, cuisine, etc.

Termes—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes de 1889, un dépôt de 20 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. Zach Spearing, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
2 oct—2 5 12 19 26—2 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Septième District.

Succession de John Henry Gaines.

No 26,965—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—SAMEDI 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent par congé, en date du 2 septembre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatorzième, Madison, Zumpfe et Dublin, mesurant 30 pieds de face à la rue Quatorzième, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, étant les lots 17 et 18 de l'îlet borné par les rues Washington, Colin, Burnette et Septième, mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
7sept—7 14 21 28—oct 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante, située dans un quartier central, et de grande valeur,

Coin nord-ouest des rues Bourbon et St-Philippe.

Excellents magasins et belles propriétés pour résidences.

Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson.

Magasins de choix parfaitement situés,

Nos 172 et 174 Sud Remparts, près du Marché Poydras.

Cottage en briques double d'un bon rapport,

Nos 170 et 172 rue Claiborne.

Propriété vacante de valeur,

Près du Chemin coquillé du Fort Espagnol.

A L'ENCAN.

Succession de feu le colonel Camille E. Girardey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—No 26,878.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 octobre 1889 à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, d'une manière positive, en vertu d'un jugement de l'honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 18 septembre 1889 rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La maison de résidence élégante à trois étages, No 223 rue Bourbon, coin nord-ouest de la rue St-Philippe, dans l'îlet borné par les rues Ursulines et Dauphine. Cette apparence imposante embellie par une véranda en fer spacieuse devant et sur les côtés et avant de larges galeries dans le fond, a de grands salons doubles et une salle à manger et toutes les autres confortables chambres. Le deuxième et troisième étage, avec chambres, garde-robes [illegible]. Grande citerne, hydrant et cour carrelée. Les terrains sont contigus et mesurent ensemble 55 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Bourbon, sur 109 pieds de profondeur et de façade rue St-Philippe, donnant un joli jardin de côté sous un joli rocher en fer, jardinet embelli par des arbustes, des plantes rares et des fleurs. Une grande citerne, à l'usage supérieur, dans beaucoup d'eau dans toute la bâtisse au belvédère surmonte la partie inférieure de la maison, donnant une jolie vue des terrains environnants. Cette propriété est en bon ordre, rangée avec agrément et située centralement, cette propriété de choix n'a pas de supérieure comme confort, élégance et valeur.

2° Les grands magasins coin antique à deux étages en briques et résidences combinées, Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Levée et St-Pierre, ayant de grandes galeries faisant face aux deux rues et deux grands magasins, vitrines, corridor et armoires, avec chambres au second étage, galeries derrière, citernes, hydrant, etc. Le terrain mesure 50 pieds 4 lignes de face à la rue Chartres, 59 pieds 5 pouces et 5 lignes de largeur au fond et 75 pieds 5 pouces de profondeur et face à la rue Jefferson, avec une cour à l'intérieur, avec un passage couvert ouvrant sur la rue Jefferson. Près du marché Français de la Place Jackson, de la Cathédrale et des cours, dans un voisinage à pavé et populeux, cette belle propriété a toujours commandé de loyers réguliers; le No 154 étant loué jusqu'au 1er octobre 1890 à raison de $402 par an, et le 156 $360 par an, le bail expire le 1er octobre 1889. Comme solidité et certitude, on ne peut désirer un meilleur placement.

3° Les deux propriétés commerciales de choix, Nos 172 et 174 rue South Remparts, entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet borné par la rue du Bassin, disposées pour magasins et résidences. Le No 174 a un magasin et 2 chambres, et le No 172 magasin et 3 chambres, avec dépendances, citernes, cours, une allée, etc., et sont louées chacune à raison de $25 par mois, ou $600 par an pour les deux magasins.

Le terrain est composé de deux lots, mesurant chacun 25 pieds 5 pouces de face à la rue South Remparts sur 85 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un bon centre commercial, près des marchés Poydras et Pilié et de la gare du Mississippi Valley, accessibles pour toutes genres d'affaires au détail, de beaux loyers, et on peut être assuré qu'elles auront toujours une valeur permanente, offrant une rare occasion pour une occupation profitable ou un placement de première classe.

4° Le cottage en briques désirable à double corps de logis avec attic et deux bâtisses au fond à deux étages Nos 170 et 172 North Claiborne entre Ste-Anne et Dumaine (l'îlet borné par la rue Robertson, deuxième district) ayant 6 chambres et une allée sur le côté à chaque corps de logis, grande cour, citernes etc.

Le lot est large et profond ayant 33 pieds 2 pouces de face à la rue North Claiborne sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Situé sur une belle avenue près du marché Tremé et du Vieux Bassin, cette propriété rapporte un loyer régulier de $240 par an.

5° Trente six (36) îlets et portions d'îlets de terre situés au fond du troisième district et placés entre le bayou St Jean et le Chemin de Gentilly, désignés comme portions 1, 2, 3, 4, 5 et 7 sur une esquisse ou un plan dressé par A. G. Bowler et L. C. Jones, experts, annexé à un acte de partage passé pardevant Octave De Armas, ex notaire, le 21 février 1866 et plus amplement décrit sur une esquisse en passé pardevant C. T. Soniat, notaire, daté le 30 mai 1878. Une copie de la dite esquisse sera exhibée à l'époque et au moment de la vente et attachée à l'acte de vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acheteurs. Crédit à un et deux ans en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, et jusqu'au paiement final. Il sera aussi réservé 5 pour cent pour honoraires d'avocat. La police d'assurance sera transférée aux porteurs des billets. Les acheteurs devront en outre verser dix pour cent du prix de vente, au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Jos. H. Wolthan, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 sept—15 21 28—oct 5 12 19.

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS.

84 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cordes en fer fondu. D'une sonorité [illegible] répétition, [illegible] équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont établi une valeur et une qualité [illegible] inusquables.

Accords et réparations de pianos [illegible]